

Document officiel

Déclaration de foi

DOCUMENT DE DÉCLARATION DE FOI

Conçu par SEMBEQ

info@sembeq.qc.ca | 514.337.2555 | 9780 rue Sherbrooke Est, Montréal, H1L 6N6



Déclaration de foi

LA PAROLE DE DIEU

Nous croyons que la Bible est la Parole de Dieu, pleinement inspirée et sans erreur dans les manuscrits originaux, écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, et qu'elle a autorité suprême dans toutes les questions de foi et de conduite.

DIEU

Nous croyons qu'il y a un Dieu vivant et vrai, existant éternellement en trois personnes; ceux-ci sont égaux dans chaque attribut et perfection divins et ils exécutent des offices harmonieux dans l'œuvre de création, de providence et de rédemption.

DIEU LE PÈRE

Nous croyons en Dieu le Père, un Esprit personnel infini, parfait en sainteté, en sagesse, en puissance et amour. Nous croyons qu'il sait infailliblement tout ce qui arrivera, qu'il se préoccupe avec miséricorde des affaires des hommes, qu'il écoute et répond à la prière, et qu'il sauve du péché et de la mort tous ceux qui viennent à lui par Jésus-Christ.

DIEU LE FILS

Nous croyons en Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, conçu par le Saint-Esprit. Nous croyons en sa naissance virginale, sa vie sans péché, ses miracles et ses enseignements. Nous croyons en sa mort expiatoire et substitutive, sa résurrection corporelle, son ascension au ciel, son intercession perpétuelle pour son peuple, et son retour visible personnel sur terre.

DIEU LE SAINT-ESPRIT

Nous croyons au Saint-Esprit qui est sorti du Père et du Fils pour convaincre le monde de péché, de justice et de jugement, et qu'il régénère, sanctifie et fortifie tous ceux qui croient en Jésus-Christ. Nous croyons que le Saint-Esprit habite chaque croyant en Christ et qu'il est un assistant, un enseignant et un guide permanent.

L'HOMME

Nous croyons que l'homme a été divinement créé à l'image de Dieu ; qu'il a péché, devenant coupable devant Dieu, d'où sa dépravation totale par laquelle il encourt la mort physique et spirituelle.

LE SALUT

Nous croyons que le salut vient de la grâce de Dieu souveraine et élective, que par le décret du Père, Christ a souffert volontairement une mort sanglante, expiatoire et propitiatoire à notre place, que la justification est par la foi seule dans le tout-suffisant sacrifice et la résurrection du Seigneur Jésus-Christ, et que ceux que Dieu a appelés efficacement seront divinement gardés et finalement rendus parfaits à l'image du Seigneur.

LA RÉGÉNÉRATION

Nous croyons que l'homme a été créé par Dieu à sa propre image ; qu'il a péché et ainsi encouru la mort physique, spirituelle et éternelle, qui est la séparation d'avec Dieu. Par conséquent, tous les êtres humains naissent avec une nature pécheresse et sont pécheurs par choix et donc sous condamnation. Nous croyons que ceux qui se repentent, abandonnent le péché et font confiance à Jésus-Christ en tant que Sauveur et Seigneur, sont régénérés par le Saint-Esprit et deviennent de nouvelles créatures, délivrés de la condamnation et reçoivent la vie éternelle.

L'ÉGLISE

Nous croyons en l'Église Universelle, un corps spirituel vivant, dont Jésus-Christ est la tête et dont toutes les personnes régénérées sont membres. Nous croyons en l'Église locale, composée d'une compagnie de croyants en Jésus-Christ, baptisés sur une profession de foi crédible, et associés pour le culte, l'œuvre de Christ et la fraternité. Nous croyons que Dieu a demandé aux membres de l'Église la tâche principale de communiquer l'Évangile de Jésus-Christ à ce monde perdu.

LES ORDONNANCES

Nous croyons que le Seigneur Jésus-Christ a donné deux ordonnances à l'Église, le baptême et la communion. Nous croyons que le baptême chrétien est l'immersion du croyant dans l'eau au nom du Dieu trinitaire. Nous croyons que la communion a été instituée par Christ pour la commémoration de sa mort. Nous pensons que ces deux ordonnances devraient être observées et administrées jusqu'au retour du Seigneur Jésus-Christ.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

Nous croyons en l'entière séparation de l'Église et de l'État.

LE GOUVERNEMENT CIVIL

Nous croyons que le gouvernement civil est divinement établi dans l'intérêt et pour le bon ordre de la société, qu'on doit prier pour les magistrats, les honorer consciencieusement et leur obéir, excepté toutefois dans les choses opposées à la volonté de notre Seigneur Jésus-Christ, qui est le seul Maître de la conscience et le Prince des rois de la terre.

LA VIE CHRÉTIENNE

Nous croyons qu'un chrétien doit vivre pour la gloire de Dieu et le bien-être de son prochain; que sa vie devrait être irréprochable devant le monde; qu'il devrait être un intendant fidèle de ses biens et qu'il devrait chercher à réaliser pour lui-même et pour les autres la pleine stature de maturité dans le Christ.

LES CHOSES FUTURES

Nous croyons au retour personnel et visible du Seigneur Jésus-Christ sur terre et à l'établissement de son royaume. Nous croyons à la résurrection du corps, au jugement final, à la vie éternelle des justes et à la souffrance éternelle des méchants.

LE JOUR DU SEIGNEUR

Nous croyons que le premier jour de la semaine est le jour du Seigneur et qu'en un sens spécial il est le jour divinement établi pour l'adoration et les devoirs spirituels.

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Nous croyons à la liberté religieuse ; que chaque homme a le droit de pratiquer et de propager ses croyances.